

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 avril 2018**

**Le neuf avril deux mil dix huit à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 mars 2018 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président**

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM

de BARTILLAT (APREMONT SUR ALLIER),  
MANCION, AMIOT (COURS-LES-BARRES),  
HURABIELLE, LAINE SEJOURNE, LORRE, LYON (CUFFY),  
BEATRIX (GERMIGNY l'EXEMPT)  
LAURENT, JAUBERT (JOUET SUR L'AUBOIS),  
GIOT , MAZUR (LA CHAPELLE-HUGON),  
OLLIER (LE CHAUTAY),  
DUCASTEL, MONNET, MOREAU, PERRIOT, RENAUD, COMBEMOREL, GUILLAUX L. (LA GUERCHE),  
RENAULT, GRILLON (MARSEILLES-lès-AUBIGNY),  
RATILLON, LIANO (MENETOU COUTURE)  
de CHAMPS (ST HILAIRE DE GONDILLY),  
SAUVAGNAT, RODRIGUES, ALBERT (TORTERON)

**EXCUSES ayant donné procuration** :

M. BONDOUX (COURS-LES-BARRES) à M.MANCION  
M. BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS) à M.LAURENT  
M. RAUX (LA GUERCHE/L'AUBOIS) à M. RENAUD

*(Soit 28 membres titulaires et 3 procurations = 31 votants)*

**ASSISTAIT EGALEMENT SANS VOIX DELIBERATIVE** :  
M. BLONDELET (ST HILAIRE DE GONDILLY)

**EXCUSES** :

Mme SAVARY (APREMONT SUR ALLIER)  
Mme d'ETTORRE (COURS-les-BARRES)  
Mme CHASSIN, Mme ROSAURO (JOUET-sur-l'AUBOIS)  
Mme CUISSET (LE CHAUTAY)  
Mme GUILLAUX (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

**ABSENTS** :

M. MARCELOT et M.GUILLAUX (LA GUERCHE-sur-l'AUBOIS)

**SECRETAIRE** : Mme ALBERT

M. le Président accueille les participants et annonce les procurations établies par les délégués absents.  
Le procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2018 est adopté sans observation.

## ORDRE DU JOUR :

- Accueil des délégués et élection du secrétaire de séance
- Approbation compte-rendu réunion précédente
- BUDGETS-FINANCES (Budget Principal, Budget E/J/F, Budget SPANC, Budget OM, Budget GEMAPI)
  - Comptes de gestion 2017 du receveur
  - Comptes administratifs 2017
  - Projets investissements 2018
  - Vote des taux d'imposition
  - Affectation du résultat
  - Propositions de budgets 2018
  - Fixation de durée d'amortissement des investissements
  - Dépenses à imputer au 6232
  - Comptes de gestion 2017 du syndicat de la Canche
  - Compte administratif 2017 du syndicat de la Canche
- SIEGE SOCIAL
- ENFANCE/JEUNESSE/FAMILLE
  - Session Pâques
  - Création des emplois saisonniers
  - Validation des séjours été
  - Acquisition terrain à Cours les barres
  - Remboursement des frais d'abattage et de dessouchage
- CLECT  
Création de la commission
- PLUi : compte rendu de la réunion CDPENAF du 06.03.2018
- PLVA : Avenant au contrat de Solidarité Territoriale
- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS
- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Président indique qu'il invitera les conseillers communautaires à se réunir très prochainement pour délibérer sur les attributions des marchés en cours (travaux siège social et recrutement d'un architecte pour la construction du bâtiment enfance/jeunesse).

### **BUDGETS-FINANCES**

#### -Comptes de Gestion 2017

*Délibération n° 11 : Vote Comptes de Gestion 2017*

VU l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. M. le Président précise que suite au transfert de la compétence GEMAPI, la Communauté de Communes doit également voter le compte de gestion et le compte administratif du syndicat de la Canche.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et tous les documents budgétaires qui s'y rattachent, pour le budget général, les budgets annexes et le budget du syndicat de la Canche.

Après s'être assuré que l'Inspecteur des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les mandats et les titres de recettes ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre Le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017,  
Statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, budgets annexes, et budget du syndicat de la Canche

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par l'Inspecteur des Finances Publiques, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et sont donc approuvés à l'unanimité des présents

-Comptes administratifs 2017

*Délibération n° 12 :Vote Comptes Administratifs 2017*

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitifs et les décisions modificatives qui s'y rapportent,

Après que le Président ait quitté la salle et sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, vice-président :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2017 qui laissent apparaître les résultats suivants :

| <b>BUDGET</b>                          | Résultat de l'exercice<br>2017 | Résultat cumulé | Vote         |
|--|--------------------------------|-----------------|--------------|
| <b>BUDGET SPANC</b>                    |                                |                 |              |
| Section de fonctionnement              | + 1072.25 €                    | + 1181.73 €     | 30 voix pour |
| Section d'investissement               | 0 €                            | + 275.89 €      |              |
| <b>BUDGET DECHETS MENAGERS</b>         |                                |                 |              |
| Section de fonctionnement              | +168 886.81 €                  | +131 736.53€    | 30 voix pour |
| <b>BUDGET ENFANCE/JEUNESSE/FAMILLE</b> |                                |                 |              |
| Section de fonctionnement              | + 26 261 €                     | + 55 934€       | 30 voix pour |
| Section d'investissement               | + 29 219.99€                   | + 14 419.59€    |              |
| <b>BUDGET PRINCIPAL</b>                |                                |                 |              |
| Section de fonctionnement              | -23 252.73€                    | + 56 247.66€    | 30 voix pour |
| Section d'investissement               | + 138 642.37€                  | + 728 288.86€   |              |
| <b>BUDGET DU SYNDICAT DE LA CANCHE</b> |                                |                 |              |
| Section de fonctionnement              | 0€                             | 18 809€         | 30 voix pour |
| Section d'investissement               | 0€                             | 18.50€          |              |

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 retenues par la Commission de finances et présentées par le Président à son retour**

Les nouveaux projets et les investissements non engagés en 2017

- Implantation de bornes à destination des campings-cars
- Construction du siège social
- Achat, implantation des caméras de vidéoprotection
- Extension du parking de la MSPR
- Acquisition de terrain
- Installation de la fibre optique
- Construction d'un bâtiment enfance jeunesse

Poursuite des projets engagés sur 2017 :

- Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Création de sites internet
- Implantation des bornes de recharge pour véhicules électriques
- Travaux amélioration sur MSPR

*Délibération n° 13 : Vote des taux d'imposition 2018*

VU les informations communiquées sur l'état 1259,

VU les réunions de commissions de finance et de la réunion de bureau du 26 mars, le projet de budget a été établi sans augmentation des taux fixés précédemment, à savoir :

Contribution Foncière des Entreprises 23,39 %

Taxe Foncier non Bâti 1,54 %

Taxe d'habitation 9,62 %

M. le Président indique que depuis 2008, la CDC a toujours fait le choix de ne pas modifier le taux d'imposition sur la proposition du président, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents

- MAINTIENT les taux d'imposition

M. HURABIELLE fait lecture du tableau récapitulatif de l'évolution des attributions de compensation par rapport aux dotations versées (cf document joint). Il propose de rester sur les montants pour 2018. Il précise que la commission de finances devra peut-être envisager des modifications de ces attributions dans les années à venir.

- Budgets Primitifs 2018

*Délibération n° 14 : Vote du budget primitif 2018- Budget Principal*

VU l'article 12311-5 du CGCT,

Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets d'investissements retenus pour 2018

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- **ADOpte** le budget primitif 2018 présenté en équilibre et arrêté à la somme de

- 2 996 649.86€ en section d'investissement
- 2 263 568.66 € en section de fonctionnement

*Délibération n° 15: Vote du budget primitif 2018-Budget Enfance/Jeunesse/Famille*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets de budgets 2018

M. le Président présente le projet de budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 273 121.2 € en section de fonctionnement
- 19 019.59 € en section d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ADOpte**, à l'unanimité des présents le budget primitif 2018 tel qu'il lui est présenté

*Délibération n° 16: Vote du budget primitif 2018-Budget SPANC*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets de budgets 2018

M. le Président présente le projet de budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 36 400.73 € en section de fonctionnement
- 275.89 € en section d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ADOpte**, à l'unanimité des présents le budget primitif 2018 tel qu'il lui est présenté

*Délibération n° 17: Vote du budget primitif 2018-Budget Déchets Ménagers*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets de budgets 2018

M. le Président présente le projet de budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 131 736.53 € en section de fonctionnement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ADOpte**, à l'unanimité des présents le budget primitif 2018 tel qu'il lui est présenté

*Délibération n° 18: Vote du budget primitif 2018-Budget GEMAPI*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets de budgets 2018

M. le Président présente le projet de budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 2 000 € en section de fonctionnement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ADOpte**, à l'unanimité des présents le budget primitif 2018 tel qu'il lui est présenté

*Délibération n° 19: Dépenses à imputer au compte 6232*

Vu l'article D. 1617-19 du code général des collectivités territoriales

M. le Président informe le conseil communautaire qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il propose donc la prise en charge des dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations, commémorations, pots de fin d'année et vœux de nouvelle année,
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, départs,
- les denrées et petites fournitures pour les réunions et manifestations ;
- les frais de restauration et de transport lors de déplacements collectifs organisés afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- **ACCEPTE** l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies dans la limite des crédits inscrits au budget.

**CONSTRUCTION SIEGE SOCIAL**

M. le Président fait le point sur l'avancement du projet :

- L'appel d'offre pour le marché travaux a été lancé le 25/01/18

- La CAO s'est réunie le 05/03/18 pour l'ouverture des plis, 84 offres reçues réparties en 15 lots

- Les offres ont été analysées par l'architecte

- Une demande de précisions et une demande de négociation des prix ont été envoyées à toutes les entreprises

- La CAO se réunira prochainement pour émettre un avis sur l'attribution du marché puis le Conseil Communautaire délibérera

M. HURABIELLE précise que la CDC a reçu un courrier de la Préfecture lui indiquant que le dossier de demande de subvention était complet au 31/01/2018.

**CONSTRUCTION BATIMENT MULTI-ACCUEIL ENFANCE/JEUNESSE**

M. le Président informe que l'accueil de loisirs sera ouvert du 30 avril au 04 mai 2018 pour cette session.

*Délibération n° 20:Création des emplois saisonniers*

M. le Président indique que pour assurer le bon déroulement de l'accueil de loisirs pendant les différentes sessions, il est nécessaire de recruter des animateurs.

La répartition des postes étant liés aux effectifs inscrits sur les différents sites, il propose de créer à titre prévisionnel 25 postes d'animateurs maximum pour la période de l'été 2018/ été 2019.

Il s'agit de contrats à durée déterminée relevant de l'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 « recrutement pour accroissement saisonnier d'activités ». Ces postes sont rémunérés sur la base d'un forfait journalier selon le niveau de diplôme de chacun (cf délibération 16/2016 du 30 mars 2016)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la création des postes demandés
- **AUTORISE** le Président à signer les contrats des animateurs

*Délibération n° 21:Validation des séjours été*

Sur proposition de la coordinatrice et après avis favorable de la commission Enfance/Jeunesse, M. le Président propose le programme des séjours organisés pour l'Eté 2018 détaillé ci dessous :

| PERIODES                | GROUPE / Equipe  | PROJETS                | HEBERGEMENT + LIEUX + TRANSPORT |   | PARTENAIRES et ACTIVITES             |
|-------------------------|------------------|------------------------|---------------------------------|---|--------------------------------------|
| Du 16 au 20 juillet     | Groupe 8/9 ans   | Mini Séjour<br>PENICHE | 5 jours                         | Itinérance sur le canal du Nivernais          | Association "Découvertes"            |
|                         | 10 participants  |                        | 4 nuits                         |   | Initiation à la Navigation           |
|                         | 1 animateur      |                        | 6 Garçons / 4 Filles            |   | Vie à bord / Activités diverses      |
| Du 23 au 27 juillet     | Groupe 11/12 ans |                        | 1 bateau                        | Vincelles/Clamecy                             | Pêche                                |
|                         | 8 participants   |                        | 5 jours                         |   | Canoë                                |
|                         | 1 animateur      |                        | 4 nuits                         |   | VTT                                  |
| Du 30 juillet au 3 août | Groupe 9/11 ans  |                        | 4 Garçons / 4 Filles            |   | Escalade                             |
|                         | 8 participants   |                        | 1 bateau                        |   | Vie quotidienne                      |
|                         | 1 animateur      |                        | 5 jours                         |   |                                      |
| Du 24 au 27 juillet     | Groupe 13/14 ans | Mini camp              | 4 jours                         | Camping municipal<br>à L'Isle/Serein (89 204) | Association "Grotte de Champ Retard" |
|                         | 7 Participants   |                        | 3 nuits                         |   | Escalade                             |
|                         | 2 animateurs     |                        | Tentes                          |   | Site "Grotte de Champ Retard"        |
|                         |                  | Mini bus CDC           | Coutarnoux (89 440)             | Piscine                                       |                                      |
|                         |                  |                        |                                 | Activités diverses /Vie quotidienne           |                                      |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **VALIDE** le projet de séjours programmés pour l'été 2018 tel qu'il lui est présenté

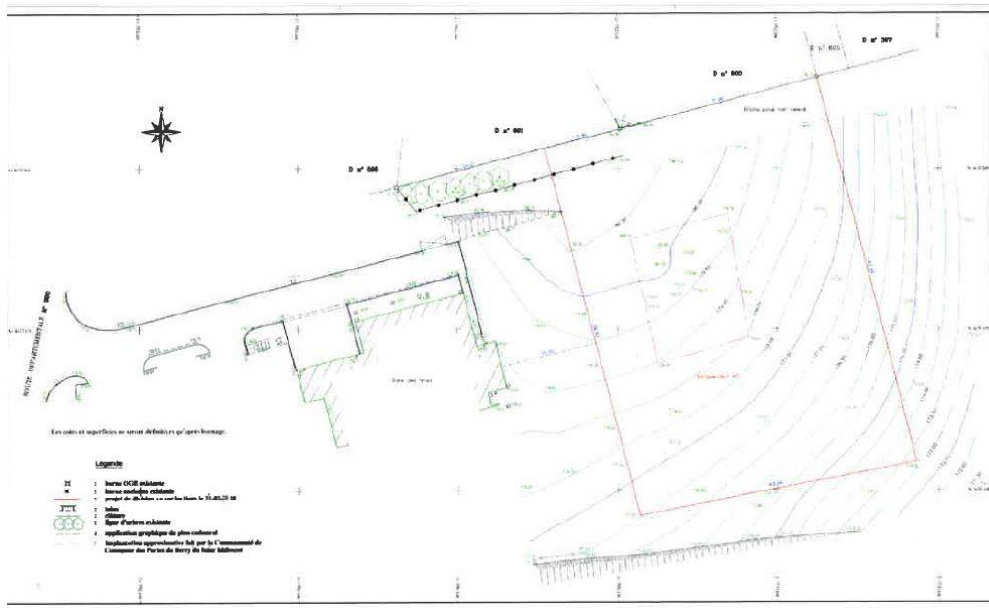
*Délibération n° 22:Acquisition terrain à Cours les Barres*

VU l'avis favorable de la Commission Enfance/Jeunesse/Famille.

VU la délibération n°40/2017 du Conseil Communautaire actant le principe d'une construction d'un bâtiment Enfance/Jeunesse.

VU la délibération n°53/2017 du Conseil Communautaire acceptant le principe d'acquisition du terrain au prix de 1€ ainsi que la prise en charge des frais de notaire et de recrutement d'un géomètre

M. le Président informe que le géomètre s'est rendu sur le site le 22 février 2018 pour effectuer un projet de délimitation en vue de l'acquisition d'un terrain appartenant à la commune de Cours les Barres. Ainsi il a été convenu une division de la parcelle C 36 pour une superficie de 2651 m2 (cf : document ci-dessous)



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** d'acquérir une partie de la parcelle C 36 pour une superficie de 2 651m<sup>2</sup> au prix de 1€
- **DIT** que les frais d'acte notarié, d'enregistrement, de géomètre restent à charge de la CDC
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte d'achat

*Délibération n° 23: Prise en charge des frais d'abattage et de dessouchage*

VU l'avis favorable de la Commission Enfance/Jeunesse/Famille.

VU la délibération n°40/2017 du Conseil Communautaire actant le principe d'une construction d'un bâtiment Enfance/Jeunesse.

VU la délibération n°53/2017 du Conseil Communautaire acceptant le principe d'acquisition du terrain au prix de 1€ ainsi que la prise en charge des frais de notaire et de recrutement d'un géomètre

VU la délibération n°22/2017 actant l'acquisition du terrain pour une superficie de 2 651m<sup>2</sup>

M. le Président indique qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de préparation du terrain destiné à la construction du bâtiment enfance/jeunesse. Notamment les frais d'abattage, de dessouchage et de mise en sécurité du bosquet d'arbres.

M. le Président propose que la commune de Cours les Barres procède aux travaux précités et que la CDC lui rembourse les frais engagés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le remboursement des frais qui seront engagés par la Commune de COURS LES BARRES sur émission d'un titre de recettes.

M. le Président annonce que 2 dossiers de demande de subvention pour la construction du bâtiment enfance/jeunesse ont été envoyé à la CAF et à la CNAF. De plus, il rajoute qu'une réunion de COPIL est prévue le 10/04/18 à 14h30 pour émettre un avis sur le choix de l'architecte.

## CLECT

### *Délibération n° 24:Création de la CLECT*

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre la communauté et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

En application des dispositions précitées, cette commission doit être créée par délibération du conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers de ses membres.

La CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Toutefois, aucune disposition légale ou réglementaire ne détermine les modalités de désignation des membres de la CLECT, laissant alors au conseil communautaire une relative marge de liberté.

Ainsi, il est envisagé que chaque conseil municipal de chaque commune membre procède à l'élection de ses représentants au sein de la CLECT.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est donc demandé au conseil communautaire de bien vouloir décider de la création de la CLECT, de déterminer la composition de cette commission et de fixer les modalités de désignation de ses membres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la communauté de communes des Portes du Berry et ses communes membres,
- **DECIDE** que la composition la commission locale d'évaluation des charges transférées ainsi créée sera fixée à 12 membres à raison d'un représentant par commune,
- **DECIDE** que le conseil municipal de chaque commune membre procédera à l'élection en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, de son représentant au sein de la CLECT conformément à la répartition fixée ci avant,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## PLUi

M. le Président indique que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, une réunion avec la CDPENAF a eu lieu le 6 mars 2018. Il donne lecture de l'avis de la commission sur la projet de PADD ([cf : document ci-joint](#))

## PLVA

### *Délibération n° 25: Contrat de Solidarité Territoriale - Avenant n°2*

M. le Président rappelle la signature du contrat régional de solidarité territoriale intervenue le 8 octobre 2016, entre la Région Centre-Val de Loire, le Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois et les 4 communautés de communes concernées.

Vu la délibération n°40/2016 du Conseil Communautaire autorisant M.le Président à signer l'avenant n°1

Vu la présentation faite au comité du PLVA du 6 avril

Vu la délibération autorisant le président du syndicat de pays à signer l'avenant n°2

M. le Président présente l'avenant n°2 du Contrat de Solidarité Territoriale en précisant que le document réaffirme des mesures précédentes et prévoit des dispositions nouvelles tout en maintenant l'enveloppe financière.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de l'évolution du dispositif, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

**-AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2



## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- EAU/ASSAINISSEMENT : M. le président revient sur la prise de compétence en matière d'eau et d'assainissement, il précise qu'à ce jour il n'y pas eu de modifications du texte de loi.
- BGE : recrutement en cours
- Contrat de ruralité : rappel des projets inscrits
- Prévention délinquance : dossier de demande de subvention complet
- Berry Numérique : Adhésion validé le 06 février 2018

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- La CDC sera exceptionnellement fermée le 09/05/2018.
- Projet éolien à Langeron et St Pierre le Moutier, aucune prise de contact avec les communes limitrophes du Cher. Les communes d'Apremont/Allier et de Cuffy étant fortement impactées par ce projet, Mme de Bartillat a rédigé un courrier à Mme la Préfète, ce dernier a été cosigné par M. le Maire de CUFFY. Les élus des 12 communes de la CDC soutiennent ce courrier.
- Méthanisation : les élus en charge du projet demandent aux communes de bien vouloir leur transmettre une liste des agriculteurs/éleveurs.
- CPTS de l'est 18 : Réunion avec les professionnels de santé
- TGV Grand Centre : la CDC n'adhérera pas au titre de l'année 2018
- Collège de LA GUERCHE, sollicitation pour prêt du minibus : compte tenu des décisions précédentes, le conseil communautaire ne souhaite pas mettre à disposition le véhicule.
- Demande de subvention OLVA : la CDC n'ayant pas la compétence sportive, cette demande ne pourra pas connaître une réponse favorable.

La séance est levée à 22h

Vu, le Président